

Envoi par courrier et télécopieur : 418-643-3619

Projet d'amélioration du réseau routier à
Vaudreuil-Dorion

Vaudreuil-Dorion

6211-06-119

Québec, le 7 juin 2007

M^{me} Ruth Lamontagne, chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion

Madame,

À la suite de la séance de la première partie de l'audience publique tenue à Vaudreuil-Dorion le 30 mai dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir l'information complémentaire suivante :

1. À propos de l'étude sur la qualité de l'air, quelles sont les forces et les faiblesses du modèle utilisé dans le présent contexte d'application ? Selon vous, est-ce que les résultats de cette étude, et compte tenu des hypothèses avancées au regard du site Flying J (véhicules stationnaires dont le moteur tourne pendant plusieurs heures, longueur des bretelles d'accès de A-540), pourraient affecter la validité du modèle ou des résultats ?
2. Est-ce que l'implantation d'une station de mesure de la qualité de l'air à Vaudreuil-Dorion serait une valeur ajoutée au réseau de stations existant ?
3. Le MDDEP a indiqué lors de l'audience du 30 mai 2007 que le laboratoire mobile Taga 6000 n'est pas disponible pour effectuer des mesures de la qualité de l'air à Vaudreuil-Dorion. Or, on peut lire le texte suivant sur le site du ministère [http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/etudeterrain/taga_6000.htm] : « Le **TAGA 6000** est avant tout un laboratoire d'analyse et, entre deux urgences, il continue à être utilisé comme tel. Ses capacités analytiques uniques sont mises à profit pour surveiller les émissions atmosphériques provenant d'activités industrielles, caractériser chimiquement des odeurs, évaluer l'impact de projets sur la qualité de l'air, retracer précisément une source d'émission, ou encore pour constituer une preuve légale lorsque des produits dommageables pour l'environnement sont rejetés dans l'air ». Est-ce que le MDDEP pourrait changer sa position ?

4. Comment évaluez-vous les impacts potentiels du projet sur le boisé Charlot (espèces à statut précaire, drainage, milieu humide, etc.)? Quelle priorité accordez-vous à ce boisé dans un milieu voué au développement résidentiel? Compte tenu des interventions projetées et de sa faible superficie, sa pérennité peut-elle être assurée?
5. Veuillez définir un cours d'eau « verbalisé » et le distinguer des autres cours d'eau.
6. Comment assurez-vous la cohérence et la conformité des demandes de certificat d'autorisation avec les divers plans directeurs et le plan d'urbanisme?
7. Où en êtes-vous dans l'instauration de l'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes? Les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagement seraient-ils soumis à une évaluation environnementale avant qu'ils soient présentés à la consultation publique?
8. En 2002, la Communauté métropolitaine de Montréal a conclu une entente sur le développement durable avec le ministre des Affaires municipales (maintenant MAMR) et votre ministère visant la protection et la mise en valeur d'espaces bleus et verts par la collaboration et l'échange d'expertise : [http://www.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/EntenteCommunauteDeveloppementDurable.pdf]. Quel est le statut de cette entente? Quels projets ont été réalisés?

Dans un souci d'accès à l'information pour les citoyens qui déposeront un mémoire ou témoigneront devant la commission le 27 juin, une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 13 juin. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission